LA LETTRE DE LA DIV

N°113

MENSUEL D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE
DÉCEMBRE 2006 / JANVIER 2007 • 1,60 € • www.ville.gouv.fr

P. 4

INTERVIEW
Jean-Louis Borloo présente les priorités 2007 du gouvernement et la nouvelle organisation de la politique de la ville

P. 5-6

MODE D'EMPLOI
Les contrats urbains de cohésion sociale :
- zoom en Loire-Atlantique
- ce que les partenaires en pensent

La Délégation interministérielle à la ville et l'équipe de *La Lettre de la DIV* vous présentent leurs meilleurs vœux pour **l'année 2007**

DIV, ANRU, ACSÉ : qui fait quoi ?

© DR

Après l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale pour la cohésion sociale voit le jour. La Div assure la synergie entre ces deux structures au service des projets locaux pour les quartiers sensibles

Trois ans après la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), un nouvel acteur voit le jour sur la scène de la politique de la ville et en modifie le paysage institutionnel : l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).
Depuis janvier, cet établissement public - créé par la loi du 31 mars 2006 en lieu et place du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) - met en œuvre des programmes opérationnels de développement social en faveur des habitants des quartiers sensibles, antérieurement développés par la Div. De son côté, l'Anru, créée par la loi du 1er août 2003, met en œuvre un programme d'investissement exceptionnel de 30 milliards d'euros pour rénover durablement les quartiers défavorisés. A l'échelle locale, l'Anru et l'Acsé ont toutes deux le même interlocuteur représentant l'Etat : le préfet.

> Depuis janvier, l'Acsé est l'opérateur des programmes sociaux en faveur des habitants des quartiers sensibles

La politique de la ville bénéficie donc de la création de deux importants opérateurs sur des champs complémentaires. Pour être pleinement efficace, cette nouvelle répartition des compétences ne doit pas faire oublier qu'elle est au service de projets locaux, articulant les interventions urbaines, économiques et sociales sur leurs territoires. C'est précisément une des nouvelles missions de la Div :

assurer un pilotage coordonné garantissant les synergies entre les programmes de l'Anru et de l'Acsé au sein des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).

L'Acsé. Placée, tout comme l'Anru, sous la tutelle du ministre de la cohésion sociale, l'Acsé est l'opérateur qui met en œuvre des actions spécifiques en faveur des territoires les plus défavorisés. L'Acsé finance des actions dans les domaines de la politique de la ville : l'éducation, avec le suivi du programme « réussite éducative », la santé (« les ateliers santé ville »), la prévention de la délinquance (le programme « ville vie vacances »), le lien social (le programme adultes relais), le développement économique, l'accès à l'emploi... Jusqu'à présent, ces dispositifs étaient mis en œuvre par la Div, qui transférait les crédits aux préfets de région dans le cadre des Budgets opérationnels de programme (BOP). Depuis le 1er janvier 2007, ces dispositifs sont mis en œuvre et financés par l'Acsé. L'Acsé mettra à disposition des préfets de département, délégués de l'Acsé, des enveloppes financières en début d'année, qui auront été approuvées par son conseil d'administration ; désormais, c'est l'Acsé qui assurera tous les paiements. Ce guichet unique de dépôt des dossiers vise à simplifier et sécuriser les financements. Des conventions pluriannuelles seront mises en place, chaque fois que possible, pour aider à pérenniser les associations. L'intervention de l'Acsé ne se limite pas aux quartiers en difficultés. L'Acsé est aussi chargée de : l'intégration des populations immigrées, la lutte contre les discriminations et l'illettrisme, la mise en place du service civil volontaire. Il s'agit de favoriser les synergies entre la politique en faveur de l'intégration et celle en direction des quartiers sensibles. L'Acsé dispose d'un budget d'intervention d'environ 500 millions d'euros (dont plus des deux-tiers consacrés à la politique de la ville). Une quizaine de personnes issues de la Div rejoint ses effectifs.

© CHRISTIANE JUMEAU / DIV

L'Acsé mettra en place des conventions pluriannuelles avec les associations

REPÈRES

L'Acsé

Créée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est un établissement public national à caractère administratif, sous tutelle de l'Etat (ministre chargé de la cohésion sociale et ministre chargé de la promotion de l'égalité des chances). L'Acsé conclura avec l'Etat un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Sa présidente : Alix de la Bretesche.

Décret n°2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Site Internet : http://www.lacse.fr

YVES-LAURENT SAPOVAL

© CHRISTIANE JUMEAU / DIV

Délégué interministériel à la ville

«Dans ces quartiers, en raison de la complexité des enjeux, aucun acteur public ou parapublic ne peut prétendre agir seul avec une pleine efficacité. C'est pour cela, en particulier, que l'animation interministérielle de la politique de la ville est essentielle. Avec les contrats urbains de cohésion sociale, nous proposons un outil pragmatique, avec des objectifs clairs et évaluables. La Div accompagne l'Acsé et l'Anru dans la définition et surtout le suivi de leurs orientations stratégiques. Nous travaillons ensemble pour que leurs missions se développent au sein de projets locaux, qui comprennent toutes les dimensions - urbaine, sociale et économique -, et soient au service des habitants. Il faut continuer à œuvrer à la conception et à l'avenir de cette politique, mais aussi, à en mesurer les résultats. A cet égard, nous développons notre fonction d'observation des territoires. Avec un budget d'intervention renforcé, et des opérateurs performants, l'Etat dispose de fondations solides pour agir dans les quartiers. »

La Div. La création de l'Acsé est l'occasion pour la Div de se recentrer et de développer ses missions de conception, de pilotage et d'évaluation de la politique de la ville. En préparant et en suivant les décisions du comité interministériel des villes, elle joue un rôle central d'animation interministérielle. Elle incite chaque ministère à renforcer ses politiques de droit commun en direction des habitants des quartiers défavorisés. Par exemple, les jeunes des quartiers sont un public prioritaire des mesures en faveur de l'emploi. La Div aide ces ministères à mieux évaluer l'impact de ces politiques et à les faire évoluer, notamment en expérimentant des solutions nouvelles sur le terrain.

Autre mission essentielle de la Div : concevoir, animer et évaluer les contrats urbains de cohésion sociale. Les Cucs sont un nouvel outil mis à disposition des acteurs locaux depuis janvier, pour qu'ils coordonnent avec plus d'efficacité leurs actions en faveur des quartiers. La Div aidera à tester les dispositifs mis en place. Elle valorisera les bonnes pratiques, les diffusera et aidera les acteurs à mieux se former aux métiers complexes et récents de la ville (ingénierie urbaine, médiation sociale). Elle relayera leurs attentes auprès des partenaires nationaux que sont les deux agences et les ministères concernés. Administration du ministre chargé de la ville, la Div prépare et suit la mise en œuvre du budget politique de la ville de l'Etat (1,2 milliard d'euros pour le budget d'intervention en 2007). Elle fixe les règles (au travers des textes de loi, circulaires...) et les moyens spécifiques concernant les territoires visés par la politique de la ville. Elle en mesure aussi l'évolution, en s'appuyant, notamment, sur l'Observatoire national des Zus et une mission "prospective et stratégie" renforcée. •

La Div joue un rôle central d'animation interministérielle de la politique de la ville

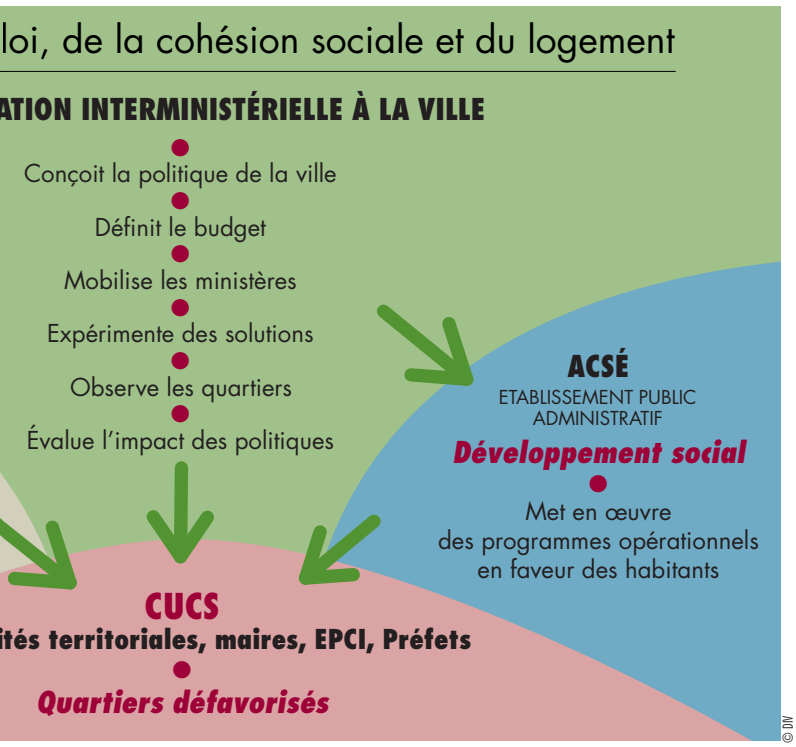

© DIV

DOMINIQUE DUBOIS

© DR

Directeur général de l'Acsé

« Nous souhaitons développer les programmes destinés aux habitants des quartiers, en matière d'éducation, de santé, de prévention de la délinquance, de lien social. Placer l'intégration et la lutte contre les discriminations au cœur des futurs contrats urbains de cohésion sociale. Travailler étroitement avec l'Anru sur les questions de l'école et du développement économique. Notre priorité sera aussi de sécuriser les financements et de conforter les associations : nous développerons les conventions pluriannuelles et les postes Fonjep (Fonds de coopération de la Jeunesse et l'Education Populaire). Nous veillerons à mieux évaluer les actions menées. Mettre en place un guichet unique de financement nous permettra de savoir exactement ce qui a été financé et où, département par département, contrat par contrat. Nous nous assurerons que l'argent va bien là où il y a le plus de besoins, en lien avec l'Observatoire national des ZUS. Enfin, nous mettrons en œuvre des programmes d'appui au terrain telles que des formations. Voilà quelques objectifs qui se préciseront avec la mise en place de l'agence et de ses programmes au cours de l'année 2007. »

PHILIPPE VAN DE MAELE

© CHRISTIANE JUMEAU / DIV

Directeur général de l'Anru

« L'Anru a pour mission de recréer de nouveaux espaces de vie plus humains dans les quartiers défavorisés, en reconstruisant ou en rénovant des logements et des équipements publics. 530 quartiers seront traités d'ici 2013. L'Acsé, elle, est notamment chargée de mettre en œuvre les contrats urbains de cohésion sociale en priorité sur les quartiers éligibles au programme national de rénovation urbaine. Nos deux actions sont liées. Il s'agit de renforcer la synergie entre la rénovation urbaine et le développement social. Dans les territoires concernés par nos interventions, ces nouveaux contrats s'appuieront sur la dynamique sociale que suscite déjà la mutation physique des quartiers (insertion par l'emploi, relogement, gestion urbaine de proximité, programmation d'équipements publics...). La Div poursuit, elle, sa mission primordiale : animer de façon interministérielle la politique de la ville de l'Etat. Elle contribue activement à nos engagements et son rôle est réaffirmé, en particulier, sur la coordination entre le volet urbain et le volet social. Je suis intimement convaincu que ces actions conjointes enclencheront cette dynamique sociale individuelle et collective qui conférera à ces quartiers rénovés leur caractère durable. »

LA LETTRE DE LA DIV • N°113 • DÉC. 2006 / JAN. 2007

« Ce qui se joue aujourd'hui, c'est l'avenir de notre République »

© DR

Un entretien avec Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement

S'agissant de la politique de la ville, quelles sont les priorités du gouvernement pour 2007 ?
Ce qui se joue aujourd'hui, c'est l'avenir de nos villes, l'avenir de notre République. C'est pourquoi nous allons poursuivre notre action en faveur des habitants de ces quartiers, en agissant sur tous les leviers en même temps : l'habitat, la requalification, les équipements, les questions d'éducation, le chômage... Le plan de cohésion sociale s'est fixé trois priorités : l'emploi, le logement et l'égalité des chances et nous allons poursuivre les efforts dans ces trois domaines. Pour la rénovation urbaine, notre programme de revitalisation des quartiers est déjà bien engagé. Tout n'avance pas au même rythme partout, les premières réalisations sont d'ores et déjà visibles et les travaux sont engagés dans plus de 200 quartiers. Je tiens à saluer le travail formidable que font au quotidien tous les acteurs locaux, élus, associations, services de l'Etat et de collectivités... Cette bataille transcende tous les clivages et nous sommes en train de la gagner, j'en suis convaincu.

Une impulsion nouvelle a été donnée à la politique de la ville, quel sens cela a-t-il pour vous ?
La politique de la ville connaît une refondation progressive et durable. Notamment à travers les deux lois du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine d'abord, le Plan de cohésion sociale ensuite, puis la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. La réorganisation actuelle s'inscrit dans ce cadre et les orientations pour l'avenir ont été fixées par le comité interministériel des villes du 9 mars dernier : la politique de la ville est recentrée sur ses trois piliers que sont l'action interministérielle, l'action partenariale avec les collectivités publiques et la mise à disposition de moyens d'intervention spécifiques. L'une des premières mesures prioritaires concerne la mise en place d'une nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités à travers les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui succèdent aux contrats de ville en janvier 2007. Nous sommes à présent dans un équilibre entre les actions d'investissement et les opérations de développement social, il est important de bien faire vivre cet équilibre autour d'un projet local cohérent.

Quel rôle va jouer la Div ?
Son rôle est essentiel pour animer la mise en cohérence des moyens de la politique de la ville, notamment des différents ministères concernés. Dans ce contexte, ses missions sont réformées. La Div conduit la politique de la ville. La Div et l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Acsé sont complémentaires : la première est responsable de l'élaboration des Cucs et de leur évaluation ; la seconde mettra en œuvre les programmes, les financera sur les crédits spécifiques et distribuera les crédits dans le cadre des Cucs. La création de l'Acsé va permettre de mettre en place un meilleur dispositif de suivi et de contrôle de l'utilisation des crédits. Pour la politique de la ville, c'est donc un nouveau gage de crédibilité. En résumé, nous profitons, avec Catherine Vautrin, de ce nouveau contexte pour renforcer la Div dans son rôle de pilotage, de prospective, d'évaluation, d'animation, d'expérimentation et de conception des politiques. La Div devra veiller à ce que tous les moyens soient mis au service des acteurs locaux pour que les habitants des quartiers trouvent pleinement leur place dans la ville. •

LA LETTRE DE LA DIV • N°113 • DÉC. 2006 / JAN. 2007

LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

Les collectivités territoriales mettent en place les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale. Zoom sur Nantes et la Loire-Atlantique

Début 2007, la Loire-Atlantique disposera de deux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). L'un pour l'agglomération nantaise, l'autre pour l'agglomération de Saint-Nazaire. Ces contrats ont été élaborés respectivement par les services de la Communauté urbaine de Nantes et de la Communauté d'agglomération de la Région nazairienne et de l'Estuaire (Carene), en partenariat avec la préfecture et en accord avec les maires concernés. Les quartiers visés ont été définis avec les collectivités locales, sur la base de données fournies par la Div et de diagnostics fournis par l'Anru et la Maison de l'emploi. « *Nous avons fait le choix de recentrer les territoires concernés au profit des habitants pour lesquels les écarts sociaux sont les plus sensibles* », explique le Préfet de région Bernard Boucault. Ainsi le nombre de communes retenues a été réduit de 22 à 4 dans l'agglomération nantaise et de 10 à 3 dans celle de Saint-Nazaire. Au total, 115 000 habitants sont concernés dont 80 % dans l'agglomération nantaise.

© CHRISTIANE JUMEAU / DIV

RÉFLEXION PARTENARIALE

L'élaboration de ces deux contrats est le résultat d'une réflexion partenariale, démarrée en juin. Des groupes de travail ont regroupé les services de l'Etat et des collectivités territoriales, du Fasild, de l'Insee et de la Caf, de l'Union sociale de l'habitat et des bailleurs sociaux. Le diagnostic et les enjeux des Cucs ont été validés cet automne. En plus des cinq priorités arrêtées par l'Etat - l'habitat et cadre de vie, l'accès à l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance - les Cucs déclineront trois volets transversaux : la place des jeunes, celle des femmes ainsi que la lutte contre la précarité.

Sur la base du contenu de ces contrats, un appel à projet a été lancé auprès des collectivités et des associations. Les projets retenus seront dotés de plans de financement pouvant être pluriannuels et des conventions seront passés avec l'Etat au premier trimestre 2007.

Pour Patrick Rimbert, premier adjoint au maire de Nantes, en charge de la politique de la ville, les préoccupations majeures sont l'emploi, l'habitat et l'éducation. « *Nous voulons développer les collaborations entre tous les acteurs de la politique publique de l'emploi : les plans locaux pour l'insertion, les missions locales, les antennes ANPE...*, précise-t-il. *Nous avons décidé de créer sept espaces Maison de l'Emploi sur les quartiers prioritaires. Lieux d'entrée unique pour les demandeurs d'emploi, ces espaces permettront aussi de mettre en contact les entreprises, les prescripteurs, les formateurs et les demandeurs d'emploi. Ils proposeront des actions contre les discriminations, le chômage des jeunes diplômés et développeront les liens entre l'école et les entreprises.* »

MIXITÉ SOCIALE

Concernant l'habitat, le Cucs de Nantes prévoit de favoriser la mixité sociale dans les quartiers défavorisés, en lien avec le plan local de l'habitat de Nantes Métropole. Il s'agit notamment de répondre aux demandes de mutation internes au sein des logements sociaux. De même, les opérations de rénovation urbaine financées par l'Anru s'appuieront sur des politiques publiques de cohésion sociale. Exemples : dans le quartier Bellevue (Saint-Herblain), classé en zone franche urbaine, l'instauration d'une zone artisanale et des pépinières d'entreprises devrait créer près de 600 emplois. Des actions similaires vont se développer dans un autre quartier de la commune (Sillon de Bretagne) et celui de Malakoff (Nantes). Enfin, côté éducation, cinq programmes de réussite éducative sont prévus à Nantes, Rezé, Saint-Herblain et Saint-Nazaire. •

LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

Les partenaires ont la parole

Paul-Louis Marty*, délégué général de l'Union sociale pour l'habitat (USH)

« L'USH a tenu à accompagner l'action du gouvernement aussi bien lors de la mise en place de l'Anru que sur le volet logement du plan de cohésion sociale ou la gestion de proximité. S'agissant de la politique de la ville, qui s'est concentrée initialement sur le renouvellement urbain, les Cucs sont les bienvenus car ils réintroduisent toute la dimension sociale et humaine dans cette politique. L'ensemble des dispositifs n'assuraient sans doute pas, au niveau territorial, une cohérence suffisante entre la rénovation urbaine, les plans locaux pour l'habitat et les autres dispositifs... Les Cucs ont l'avantage de redonner une dimension entière à la politique de la ville et permettront d'aller au-delà de la seule rénovation urbaine. La mise en place de l'Anru a permis, certes, de stimuler des projets anciens, de mobiliser et de coordonner les acteurs mais les projets présentés évolueront nécessairement et ne seront pas les projets réalisés. Car, sur le long terme, les choses évoluent. Il faudra aussi déconcentrer le partenariat au niveau des agglomérations et des élus locaux pour aboutir à plus de souplesse dans l'utilisation des fonds. Enfin, il subsiste une inquiétude principale : à chaque changement de gouvernement, nous assistons à un changement de système. Or, je considère que la stabilité des dispositifs est un gage de la réussite. »

© CHISTIANE JUMEAU / DIV

* Pierre Quercy a succédé le 16 janvier 2007 à Paul-Louis Marty, au poste de délégué général de l'USH.

Jean Gaeremynck, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

« Le plan de Cohésion sociale nous a fait prendre conscience de la nécessité de rattraper un retard important dans nos organisations pour répondre aux besoins d'emploi. C'est notre priorité. Les Cucs participent naturellement à ce rattrapage. Ils sont un moyen privilégié de poursuivre l'objectif fixé par Jean-Louis Borloo et Catherine Vautrin : réduire l'écart entre le taux de chômage des ZUS et celui de leur environnement en concentrant sur ces zones tous les moyens de la politique de l'emploi et en mobilisant tous les acteurs. Pour le service public de l'emploi, les priorités sont les jeunes et les chômeurs peu qualifiés ou victimes de discriminations. Les moyens de la politique de l'emploi - ceux de l'enveloppe unique régionale, les actions préparatoires au recrutement, les actions destinées à l'emploi des jeunes - sont mobilisés en veillant à renforcer l'accès des habitants des quartiers sensibles à l'ensemble des dispositifs, et ce, en articulation avec les Cucs. C'est ce que prévoit la circulaire adressée aux préfets le 15 décembre. Pour mobiliser les acteurs, les préfets ont été invités à constituer des "groupes solidarité emploi". Ces groupes se mettent en place. J'ai décidé d'organiser au sein de la DGEFP un "groupe projet" qui mettra à disposition du local, en coordination avec la Div, des outils de diagnostic, de pilotage et de suivi. »

© DR

Pierre Polivka, délégué à l'éducation prioritaire

« Les Cucs ont été mis en place pour harmoniser les dispositifs existants. Ils intègrent pleinement les dimensions de réussite éducative et d'égalité des chances qui se trouvent également dans la relance de l'éducation prioritaire voulue par le ministre de l'éducation nationale. Le ministre a voulu concentrer les moyens pour redonner aux jeunes « l'ambition de réussir » et le goût du savoir, tout en menant un travail important en direction des familles. 249 réseaux « ambition réussite » ont été créés. Ils accueillent, de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire, les publics scolaires en grande difficulté sociale. Et bénéficient de 1 000 enseignants supplémentaires et de 3 000 assistants pédagogiques. De leurs côtés, les dispositifs de réussite éducative ont pour objectif d'aider les enfants et les jeunes les plus défavorisés, en mobilisant l'ensemble des acteurs sociaux. Les équipes de réussite éducative sont un dipositif pionnier qui montre qu'en clarifiant le rôle de chacun et en respectant le travail de tous, on parvient à mieux aider les enfants et leurs familles. Elles apportent des réponses concrètes aux difficultés sanitaires et sociales rencontrées et peuvent fournir un soutien scolaire, en dehors du temps scolaire. « Réussite éducative » et « ambition réussite » se complètent donc pour créer les meilleures conditions d'apprentissage. »

© DR

TEXTES OFFICIELS

Circulaire du 11 décembre 2006 relative à la définition et la mise en œuvre du volet éducatif des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Instruction DGEFP-DIV n°2006/34 du 13 novembre 2006 relative au renforcement des moyens des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles.

Arrêté du 16 octobre 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (M. Sapoval (Yves-Laurent), délégué interministériel à la ville et au développement social urbain, en remplacement de Mme Charvet (Anne-Marie) ; M. Crepey (Georges), ingénieur général des ponts et chaussés, en remplacement de M. Frebault (Jean).

Décret n°2006-1308 du 26 octobre 2006 modifiant certaines dispositions du décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Instruction DPACI/RES/2006/011 du 18 septembre 2006. Traitement et conservation des archives de la politique de la ville.

lettre-électronique
ville.gouv.fr
abonnez-vous

Un jeudi sur deux, **la lettre d'information électronique de la DIV** vous propose de retrouver : l'actualité de la politique de la ville, les nouveautés du site internet HTTP://WWW.VILLE.GOUV.FR, et notamment du centre de ressources de la DIV, les colloques, les manifestations et les formations de la politique de la ville, une sélection de livres et de sites internets, les nominations et offres d'emploi. L'abonnement est gratuit.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Délégation interministérielle à la ville

LA LETTRE DE LA DIV
Directeur de la publication : Yves-Laurent Sapoval - **Directrice de la rédaction :** Corinne Gonthier - **Rédactrice en chef :** Caroline Hamon - **Rédaction :** Anne Dhoquois - Corinne Gonthier - Laurent Tertrais - Stéphane Fernandez - **Maquette/iconographie :** Etienne Loupiac - **Conception :** L'Agence Citizen Press - **Imprimé en France par :** Imprimerie Moderne de l'Est - **Routage :** Fret Rapide - **Dépôt légal :** décembre 2006 - **N° de commission paritaire :** 0306 B 01838 - **ISSN :** 1280-4134 - Abonnement par Fax au 01 49 17 47 01.

Délégation interministérielle à la Ville
194, avenue de Président Wilson
93217 Saint-Denis La Plaine
Tél. : 01 49 17 46 46 - http://www.ville.gouv.fr